COMMISSION D'ARBITRAGE

REUNION DU LUNDI 19 FEVRIER 2024

PV N° 5

Présents : Mme LABETOULLE, MM. BERNARD, CHANUDET, COLLIN, DEFRENEIX, LALANDE, MONDON Th., PETIT-PIERRE, VILLATTE, WAILLIEZ.

Excusé : MM. CHRISTY, MONDON R., OVAN.

INFORMATIONS DU PRESIDENT

Suite à la modification et à la reclassification des diplômes de formation, le niveau Formateur (niveau 1) est obligatoire pour animer les stages de Formation Initiale.

Une formation de niveau 1 aura lieu à Puymoyen le 9 mars prochain.

Pour enrichir son équipe de formateurs diplômés (MM. COLLIN, OVAN, WAILLIEZ), MM. MONDON et LALANDE participeront à cette formation.

RAPPEL AUX ARBITRES : l'appel dans les vestiaires est obligatoire dans toutes les catégories, y compris pour les personnes présentes durant la rencontre sur les bancs de touche.

La Commission d'Arbitrage va expérimenter auprès de quelques arbitres les cartons d'arbitrage réutilisables et étendra cette pratique à l'ensemble des arbitres la saison prochaine dans le cadre d'une action de responsabilité environnementale si le retour d'expérience des arbitres confirme les bénéfices de cette mise en place.

Suite aux dotations FFF pour l'arbitrage, le District, la Commission d'Arbitrage, la Commission Détection, Recrutement et Fidélisation des Arbitres et l'UNAF ont mis en place une dotation de survêtement aux arbitres de la Creuse.

La remise des équipements se fera le vendredi 15 mars 2024 à 19 heures au District.

L'ensemble des arbitres est convié à être présent pour cette remise en présence des Membres du Comité de Direction.

Une formation précèdera cette remise à partir de 18 heures.

FORMATIONS ARBITRES DISTRICT

Elles auront lieu au District à 18 heures 30 les :

- samedi 30 mars 2024
- vendredi 26 avril 2024
- vendredi 24 mai 2024

M. HERRY et ROUDIER bénéficiant de la passerelle Jeune Arbitre Régional seront observés en D1 afin de valider ce niveau et être observés en R3.

ABSENCES ARBITRES

Arbitre n° 2546528340 : absence non excusée au match Sardent / Bourganeuf du 29/10/2023.
Application de l'article 5 du règlement intérieur : avertissement et amende de 61 euros.

Arbitre n° 2547391268 : absence non excusée au match Nouziers-La Cellette / St Sulpice-St Georges du 26/11/23.
Application de l'article 5 du règlement intérieur : avertissement et amende de 61 euros.

Arbitre n° 2543339971 : absence non excusée au match GF Centre-Creuse /Tulle du 10/02/2024.

Application de l'article 5 du règlement intérieur : avertissement et amende de 61 euros.

COURRIERS DIVERS

M. DIEDHIOU Ameth Salou : demande d'officier en Creuse.

Pris note et accord unanime après transfert de son dossier.

Arbitre n° 2546382175 : match Ste Feyre / ES Guéretoise du 09/02/24.

Un arrêté Municipal ayant été pris tardivement, l'arbitre était déjà sur place.

Le club de Ste Feyre sera débité de 58,80 euros pour couvrir les frais de déplacements.

L'arbitre n° 2545795705 officiant pour le Club de Nouziers-La Cellette n'a effectué aucune rencontre à ce jour.

Un courrier sera envoyé au club pour le prévenir du défaut vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage.

Le Secrétaire de Séance : Philippe COLLIN.
Le Président : David WAILLIEZ.